



ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Proposition de loi sur l'alternance et la formation professionnelle

Le Parlement a adopté le 13 juillet cette proposition de loi des députés Cherpion (UMP - Vosges), Perrut (UMP - Rhône) et Taugourdeau (UMP - Eure-et-Loir), destinée à accroître le nombre d'apprentis de 600 000 à 800 000 d'ici 2015. En amont de son examen, le président Alain Griset et François Moutot, directeur général de l'APCMA, ont rencontré à l'Assemblée nationale M. Cherpion, rapporteur ainsi que M. Perrut et, au Sénat, Mme Desmarescaux (NI-Nord), rapporteur et Mme Dini (NC - Rhône), présidente de la commission des affaires sociales. Parmi les mesures favorables à l'apprentissage, les parlementaires ont voté la carte d'« étudiant des métiers » qui permettra aux apprentis de bénéficier des avantages dévolus aux étudiants de l'enseignement supérieur ; la possibilité pour un apprenti d'être embauché par deux employeurs saisonniers ; la possibilité pour une entreprise de travail temporaire de proposer un contrat d'apprentissage ; la création d'un site internet, à laquelle participeront les CMA, destiné à faciliter la prise de contact entre employeurs et alternants en quête de contrat ; l'entrée en apprentissage dès quinze ans révolus au cours de l'année civile et si la scolarité de troisième, ou une formation équivalente est achevée ; la possibilité pour un apprenti sous contrat de suivre une année en préparation générale à l'issue de laquelle il s'engagerait vers un CAP ou un BAC professionnel ; la possibilité pour les centres de formation des apprentis (CFA) d'accueillir des jeunes pendant un an en l'absence de contrat d'apprentissage ; l'élargissement des missions du médiateur de l'apprentissage pour faciliter les relations entre maître d'apprentissage et apprenti. L'APCMA est favorable à une majorité des mesures votées dans ce texte, mais elle regrette qu'il encourage l'amalgame entre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation, qui ne sont ni de même nature ni dotés des mêmes objectifs. Enfin, elle estime nécessaire une réflexion sur le mode de calcul de la rémunération de l'apprenti.

Projet de loi de finances rectificative pour 2011

Les parlementaires ont modifié favorablement les conditions de répartition de la taxe d'apprentissage destinée aux CFA, en augmentant le taux du pourcentage de la taxe attribuée au CFA, qui passera progressivement de 52 à 59% jusqu'en 2015, au prorata du nombre d'apprentis. D'autre part, le quota d'alternants passera de 3 à 4% dans les entreprises de plus de 250 salariés. Notons de plus un amendement de MM. Cornu (UMP - Eure-et-Loir) et Dominati (UMP - Paris) qui facilite sur un plan fiscal la transition de toute entreprise individuelle, quel que soit son régime, vers l'EIRL.

Sur l'EIRL précisément, une chartre a été signée entre Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat à l'artisanat, et la Fédération Bancaire Française au terme de laquelle les banques renoncent à exiger des entrepreneurs qui ont choisi l'EIRL, des garanties supplémentaires à celles présentées par une société de caution du type SIAGI.

Projet de loi de finances de la sécurité sociale rectificative pour 2011

Le Parlement a voté une disposition qui permet, à titre expérimental, aux entreprises de moins de cinquante salariés, de conclure un accord d'intéressement pour un an.

Proposition de loi sur la réforme de l'hôpital

Le vote définitif de ce texte scelle l'obligation pour les chirurgiens-dentistes d'indiquer sur leur devis le prix de vente de la prothèse proposée au client ainsi que l'origine de sa fabrication

Rapport sur le futur des villes

Dans son rapport « *Villes du futur, futur des villes* », remis au nom de la délégation à la prospective, le sénateur Sueur (PS - Loiret) insiste pour que l'entrée des villes qui constitue un « véritable sinistre urbanistique » soit l'objet d'une véritable refonte globale et plaide en faveur des commerces de proximité.

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- PPL sur l'alternance et la formation professionnelle
- PLFR pour 2011
- PLFRSS pour 2011
- PPL sur la réforme de l'hôpital
- Rapport sur le futur des villes
- RGPP relatives aux collectivités locales
- Projet de réforme constitutionnelle, "règle d'or" des finances publiques
- Rapport sur les commissions payées sur les cartes bancaires
- Rapport sur la simplification du droit au service de l'emploi et de la croissance
- Mission sur les qualifications professionnelles artisanales

ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Josette Pons, député UMP du Var

INTERVIEW 4

Sylvie Desmarescaux, sénateur du Nord

Révision Générale des Politiques Publiques relatives aux collectivités locales

François Moutot a été auditionné dans le cadre de la mission d'information sur la RGPP du Sénat, présidée par François Patriat (PS - Côte d'Or). Il a indiqué les bienfaits du regroupement des services financiers de l'Etat qui permet aux entreprises d'avoir désormais un interlocuteur unique qui s'occupe de l'évaluation de l'impôt et des prélèvements financiers. A propos des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), il a souligné la nette amélioration des relations avec les chambres de métiers et de l'artisanat, tout en indiquant que pour les entreprises artisanales, le fouillis réglementaire est tel qu'elles s'y perdent.

Projet de réforme constitutionnelle, « règle d'or » des finances publiques

Le Parlement a débattu du projet de loi constitutionnel relatif à l'équilibre des finances publiques qui prévoit de graver dans le marbre de la Constitution que le déficit public ne pourra dépasser 3% du PIB.

Rapport sur les commissions payées par les artisans et les commerçants sur les paiements par carte

Dans leur rapport remis au ministre de l'Economie, les députés UMP Mallié, Debré et Branget proposent de réduire les commissions payées par les artisans et commerçants, notamment sur les petits montants. Ils souhaitent également renforcer la transparence et la lisibilité de ces commissions.

Rapport sur la simplification du droit au service de l'emploi et de la croissance

Le député et président de la commission des lois Jean-Luc Warsmann a remis au Président de la République son rapport sur la simplification du droit qui regroupe 280 propositions, dont certaines figureront dans la proposition de loi qu'il déposera à la fin du mois de juillet. Les autres donneront lieu à des dispositions réglementaires avant la fin de l'année.

Mission relative aux dispositifs de qualifications professionnelles destinées aux chefs d'entreprises artisanales.

Alain Griset et François Moutot ont rencontré André Reichardt, sénateur UMP du Bas-Rhin, dans le cadre de sa mission, dont le rapport est attendu pour l'automne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APCMA

A l'occasion de l'assemblée générale de juin, le Secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat a réaffirmé sa volonté de développer le régime de l'Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL). Le Président Alain Griset a quant à lui souhaité que le « coffre fort numérique » fonctionne rapidement pour permettre aux CFE de jouer leur rôle d'interface entre les administrations et les entreprises artisanales. Il a par ailleurs qualifiée d'avancée « majeure » l'harmonisation des dates de modifications réglementaires qui donnera plus de « lisibilité » aux entreprises artisanales.

PALMARÈS APCMA

Carton vert

Aux parlementaires qui ont voté la carte « étudiant des métiers » qui accorde aux apprentis les mêmes avantages qu'aux étudiants universitaires.

Carton rouge

Aux parlementaires qui ont remplacé l'obligation pour les chirurgiens-dentistes d'indiquer sur leur devis le prix de vente au lieu du prix d'achat des prothèses.

BRÈVES

■ Saisi d'une *Question prioritaire de constitutionnalité*, le Conseil constitutionnel a confirmé que certaines activités artisanales ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement.

■ Alain Griset a accompagné Frédéric Lefebvre en Tunisie pour intervenir lors d'un séminaire franco-tunisien sur l'artisanat et le tourisme.

■ Alain Griset et Bernard Perrut, président des *missions locales* et député du Rhône, ont signé une convention destinée à généraliser les collaborations entre CMA et missions locales.

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les inquiétudes des PME/TPE quant aux nouvelles règles concernant les achats publics. En effet, ces entreprises n'ont ni la taille, ni le réseau de distribution nécessaires pour répondre, notamment, à des marchés nationaux. Aussi [...] lorsque la commande publique est importante du fait de la forte présence des services de l'État [...] la mise en place d'une structure juridique légère autorisant des regroupements temporaires d'entreprises, avec un cadre juridique et financier propre, permettrait aux PME/TPE de répondre aux appels d'offres du marché de la commande publique. Un tel dispositif favoriserait leur développement et leur basculement en ME (moyennes entreprises) ou ETI (entreprises de taille intermédiaires) qui font la force d'autres économies européennes. En conséquence, elle lui demande quelle est sa position sur cette proposition, et les possibilités d'évolution de la législation, le cas échéant.

Réponse écrite du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie le 5 juillet 2011

Conscient des difficultés que connaissent les PME et TPE, le Gouvernement a toujours été soucieux de favoriser leur accès à la commande publique. Ainsi, depuis 2006, le code des marchés publics fait de l'allotissement le mode de dévolution de droit commun des marchés publics. [...] La démarche de rationalisation de l'achat public a été engagée pour répondre au souci de maîtriser la dépense publique, en permettant la réalisation d'économies d'échelle sur les procédures de marchés publics, notamment par la passation de marchés à l'échelon national ou le recours aux centrales d'achat. La mutualisation des achats n'a pas pour effet d'exclure les PME-TPE qui ont toute leur place dans cette démarche. Conscient des inquiétudes que la globalisation de l'achat public a fait naître au sein des PME, le Gouvernement a, en effet, veillé à concilier celle-ci avec le maintien de l'accès des PME à la commande publique. Ainsi, les centrales d'achat exercent leur activité dans le strict respect des règles de la commande publique et les dispositions destinées à favoriser l'accès des PME et TPE aux marchés publics, comme l'obligation d'allotir, leur sont donc applicables. Le Gouvernement a, par ailleurs, multiplié les mesures (interdiction d'exclure des candidats pour défaut d'expérience, possibilité de réserver aux PME innovantes une partie des marchés de haute technologie, réduction des délais de paiement, simplification des formulaires de candidature...) et les initiatives (mission Warsmann et assises de la simplification notamment) en faveur des PME. L'ensemble de ces règles et engagements apparaît de nature à permettre aux PME intéressées de répondre, seules ou rassemblées au sein de groupements momentanés d'entreprises, aux besoins des organismes publics. Dans un grand nombre de secteurs, les PME sont les principaux fournisseurs de l'État, et le resteront. Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'efforcent de renforcer la connaissance de ces dispositions et d'en favoriser l'application. L'observatoire économique de l'achat public (OEAP) a relancé les travaux de l'atelier de réflexion sur les PME, en retenant pour thèmes principaux l'allotissement, le groupement d'entreprises et la sous-traitance. Ces travaux devraient rapidement déboucher sur l'actualisation du guide de bonnes pratiques élaboré par l'atelier et publié en 2008 : « Susciter une offre pertinente dans les marchés publics ». Ce guide, accessible sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à la rubrique : marchés publics/conseil aux acheteurs/guides, comporte une fiche sur le « fonctionnement du groupement momentané d'entreprises ».



- Membre de la Commission des Affaires Sociales
- Membre de la délégation aux droits de la femme et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Membre de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale
- Membre de la réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe politique
- Conseiller de la Communauté de communes du canton de Bergues
- Maire d'Hoymille
- Groupes d'études : Membre : artisanat et services - élevage - gestion des déchets

L'APCMA ET LE PARLEMENT

Directeur
de la publication
Alain Griset
Rédacteur en chef
François Moutot
Rédaction
Béatrice Saillard
Jean-Charles Rosier
Véronique Matteoli
Armelle Cizeron
Contact
saillard@apcma.fr

Assemblée Permanente
des Chambres de
Métiers et de l'Artisanat
12 avenue Marceau
75008 Paris
Tél. 01 44 43 10 00
Fax 01 44 43 10 85
www.artisanat.fr

Etes-vous satisfaite de la loi Cherpion sur l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels voté par le Parlement ?

La proposition de loi Cherpion votée récemment, n'est certes pas parfaite, je préciserai qu'aucune loi n'est parfaite et ne pourra jamais l'être !!!

Pour ce qui concerne la PPL Cherpion, je parlerai d'avancées significatives. C'est un texte qui apporte des réponses simples et efficaces aux difficultés que peuvent rencontrer certains jeunes pour accéder à l'emploi, mais ce sont aussi des réponses apportées aux employeurs pour recruter de la main d'œuvre.

Lorsque le taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans atteint 23,3%, serait-il acceptable de se résigner à cet état de fait dramatique pour leur avenir ? Je suis certaine que non, c'est pourquoi cette proposition de loi est importante car elle présente de nombreuses mesures pragmatiques qui sont faciles à mettre en œuvre sans délai et susceptibles d'amorcer une dynamique de croissance de l'emploi.

Pensez-vous que cette loi permettra de lutter contre la « déscolarisation » de très nombreux jeunes dès l'âge de 14-15ans?

L'alternance constitue une vraie réponse à la précarité grandissante qui touche de nombreux jeunes, bien plus exposés aux effets de la crise que nous l'étions à leur âge. Il est important et nécessaire de rappeler que l'apprentissage est une voie d'excellence. La proposition de loi s'attache à rendre l'apprentissage plus attractif et mieux valorisé. Mais contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, elle n'envisage aucunement d'ouvrir l'apprentissage à 14 ans. Ce qui est vrai, c'est que suite au vote de cette loi, il sera permis à des jeunes de signer leur contrat d'apprentissage dès lors qu'ils auront achevé leur premier cycle d'enseignement secondaire (donc collège) et dès lors qu'ils fêteront leur 15^e anniversaire avant la fin de l'année, et non plus au moment de la signature du contrat. C'est une véritable avancée.

Le DIMA, qui offre à un jeune de 15 ans la possibilité de suivre dans un CFA, mais sous statut scolaire une formation en alternance, est également une vraie réponse.

Comment jugez-vous la réforme de la taxe d'apprentissage votée dans le cadre du PLFR 2011?

Très sincèrement, je confirme que c'est une bonne réforme ; en effet en établissant un nouveau barème de la taxe, on poursuit l'objectif d'augmenter le recrutement des salariés en alternance. Je rappelle que la volonté est d'atteindre le seuil de 800 000 jeunes en alternance en 2015.

Quel regard portez-vous sur le monde artisanal en matière d'égalité homme/femme ?

La parité est très importante pour moi, et ce dans tous les domaines. Permettez-moi de vous dire d'emblée qu'en tant qu'élue, je regretterai toujours qu'il ait fallu une loi, votée en 2000, pour assurer la parité au sein des milieux politiques. Dans le monde artisanal, la féminisation progresse, mais la présence des femmes est surtout forte sur des secteurs tels que l'habillement, la coiffure, la décoration. Pour d'autres secteurs, le bâtiment, la plomberie, l'ébénisterie, c'est plus difficile encore. Dans ces milieux dits « d'hommes », la femme artisan doit se faire accepter, dès le départ elle doit prouver ses compétences, faire ses preuves. Ce qui est certain c'est qu'il faut que l'on continue à se battre et nous trouverons toute notre place.